

# Un épargnant à la tête de l'Autorité des Marchés Financiers

## Appel à la nomination de Guillaume Prache

Paris, le 8 septembre 2022

Le mandat de Robert Ophèle à la tête de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) s'est achevé le 31 juillet 2022. Le 22 juillet, un appel à candidatures a été ouvert pour le remplacer. Il nous a conduits, nous qui appartenons aux mondes économiques, juridiques et médiatiques – et sommes très sensibles à la défense des épargnants – à susciter et à soutenir la candidature de Guillaume Prache à la présidence de l'AMF.

Nous appelons l'ensemble des acteurs qui auront à se prononcer lors de la sélection à valider sa candidature et à défendre par ce choix le rôle et l'importance des épargnants dans notre société. A l'heure où il est de plus en plus question du financement de l'économie, ce serait un signe fort en direction des citoyens épargnants.

### Pourquoi cette nomination nous paraît-elle souhaitable ?

#### Les épargnants, une partie prenante insuffisamment prise en compte par l'écosystème

Alors que les ménages sont les principaux détenteurs du patrimoine économique national, leur représentation est notoirement insuffisante dans toutes les institutions nationales amenées à décider sur les sujets de placements.

#### L'AMF au cœur des enjeux de protection de l'épargne et de financement de l'économie

Dans le paysage de l'épargne, l'AMF est une institution majeure au côté de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), avec laquelle elle partage d'ailleurs un Pôle Commun. Elle se distingue de son homologue, adossée à la Banque de France, sur plusieurs points.

- La protection des épargnants est dans le code génétique de l'AMF, puisque son ancêtre, la Commission des Opérations de Bourse (COB) avait déjà cette mission légale.
- Les financements de l'économie par les marchés, par opposition aux financements bancaires, ont vocation à se développer avec l'Union des Marchés de Capitaux et les Plans d'épargne retraite.
- L'AMF est seule à réguler les placements effectués sans intermédiaire de gestion (actionnariat individuel ou actionnariat salarié). Son périmètre couvre donc à la fois les placements où les épargnants définissent seuls les activités financées et ceux où ils décident de confier la gestion à des professionnels.
- Sujet sensible, aussi bien en termes d'éducation que de surveillance et de protection des épargnants, les cryptoactifs entrent également dans le périmètre de l'AMF depuis la mise en place du statut de Prestataire de services numériques.

L'AMF apparaît comme étant la première institution où le rôle des épargnants doit être renforcé. La mission de régulation des marchés dévolue à l'AMF ne prend tout son sens que si elle s'accompagne d'une protection vigoureuse de l'épargne qui irrigue toute notre économie.

## Pourquoi soutenir la candidature de Guillaume Prache ?

### Un défenseur des épargnants reconnu et respecté

Guillaume Prache est connu pour son implication dans le dossier CREF, un régime d'épargne retraite des fonctionnaires. Il est aujourd'hui impliqué dans l'Hexagone, notamment en tant que Président de la FAIDER depuis 2017, membre de la Commission consultative épargnants de l'AMF depuis 2007 et du Comité consultatif du secteur financier depuis 2014.

### Une solide expérience des marchés

Après des débuts à la Cour des Comptes, Guillaume Prache a développé une vaste expérience des marchés financiers. Du côté des émetteurs, comme directeur financier de Rhône-Poulenc Rorer (aujourd'hui Sanofi), la plus grande entreprise pharmaceutique française, de 1997 à 2000. Du côté de la gestion d'actifs comme administrateur délégué de la filiale européenne de Vanguard, de 2000 à 2006.

### Une expertise européenne de longue date et appréciée

Guillaume Prache est un des experts représentant les épargnants auprès de la Commission européenne et auprès des Autorités européennes de supervision financière : ancien président et toujours membre du Groupe des Parties prenantes de l'Autorité Européenne des marchés financiers (ESMA), membre actuel de celui de l'Autorité européenne des assurances et des pensions (EIOPA) et ancien membre de celui de l'Autorité bancaire européenne (EBA).

Guillaume Prache est aujourd'hui délégué général de BETTER FINANCE, une organisation non gouvernementale soutenue par l'Union européenne depuis 2012.

## Pourquoi une candidature à la Présidence ?

### Pragmatisme et efficacité

Le code monétaire et financier ne prévoit pas de représentation des épargnants parmi les seize membres du collège de l'AMF à l'exception de celle des actionnaires salariés. En revanche, aucun texte ne stipule que le Président de l'AMF doit être un politique ou un haut fonctionnaire. Il nous paraît souhaitable que la présidence soit confiée à une personnalité indépendante de l'industrie financière, dotée à la fois d'une connaissance approfondie du monde de la finance, d'une expérience nationale et européenne des marchés, ainsi que de la volonté de renforcer la protection des épargnants.

### Une action constructive

La Place de Paris ne pourra pas être en pointe en matière de finance durable si sa gouvernance n'accorde pas plus de poids aux acteurs majeurs que sont les épargnants. Notre démarche est très largement inspirée de l'action constructive menée par la Commission Epargnants de l'AMF, notamment sous la houlette de ses derniers présidents, M. Gérard Rameix et Mme Claude Nocquet. A titre d'illustration : en 2017, cette commission a produit un rapport « Pour un vote transparent et effectif en assemblée générale à l'ère du numérique », précurseur des assemblées générales hybrides, évoquées cinq ans plus tard.

La nomination d'une personnalité proche des épargnants, comme l'est Guillaume Prache, serait un acte fort des Pouvoirs Publics, comme le furent, dans d'autres secteurs, la décision de confier la direction de l'école de la magistrature à un vice-bâtonnier ou de l'école du barreau de Paris à un magistrat.

## Liste des signataires

- **Gérard Ampeau** – Chargé d'enseignements à l'Université de Caen, membre de la Commission consultative Epargnants de l'AMF
- **Charles Henri d'Auvigny** – Président de la Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement (F2IC)
- **Quentin de Beauchesne** – Co-fondateur Ownest, Président de l'Association CryptoFR, membre de la Commission consultative Épargnants de l'AMF
- **Bruno Beauvois** – Analyste financier et ancien secrétaire général de la Société Française des analystes financiers (SFAF)
- **Jean Berthon** – Ancien président de la FAIDER, Président de Gaipare Zen, membre de la Commission consultative Epargnants de l'AMF et de la Commission consultative des pratiques commerciales de l'ACPR
- **Serge Blanc** – Président de conseils de surveillance de SCPI, membre du Comité Emetteurs - Actionnaires individuels de l'association nationale des sociétés par actions (ANSA), ancien membre de la Commission consultative Epargnants de l'AMF
- **Thierry Bonneau** – Professeur agrégé des Universités, Vice-Président Paris-Panthéon-Assas, membre de la Commission consultative Epargnants de l'AMF
- **Jean-Antoine Bouchez** – Fondateur du magazine Mieux Vivre Votre Argent, ancien président de Fideo, Association pour la transparence dans l'information financière
- **Hervé Chefdeville** – Président de l'association pour le Patrimoine et l'Actionariat Individuel (APAI), Secrétaire Général d'Énergie en actions, membre de la Commission consultative Epargnants de l'AMF
- **Loïc Desmouceaux** – Président de la Fédération Française des Associations d'Actionnaires salariés et anciens salariés (FAS), membre de la Commission consultative Epargnants de l'AMF
- **Hélène Feron-Poloni** – Avocate, membre de la Commission consultative Epargnants de l'AMF
- **Jean-François Filliatre** – Directeur éditorial Marchés Gagnants, Chroniqueur BFM Business, membre de la Commission consultative Epargnants de l'AMF
- **Pierre-Henri Leroy** – Fondateur de Proxinvest, ancien membre de la Commission consultative Epargnants de l'AMF
- **Sylvie Lucot** – Ancien membre du collège de l'AMF (2011-2019)
- **Colette Neuville** – Présidente de l'Association de Défense des Actionnaires Minoritaires (ADAM), ancienne administratrice de Paribas, d'Eurotunnel-Getlink, de SFR Numericable et d'Atos, membre de la Commission consultative Epargnants de l'AMF
- **Gilles Pouzin** – Journaliste fondateur de Deontofi.com dédié aux bonnes pratiques financières, administrateur de agirc-arcco
- **Patrick Raison** – Secrétaire général de l'Association Nationale des Actionnaires de France (ANAF)
- **Caroline Ruellan** – Présidente de SONJ Conseil, Présidente du Cercle des Administrateurs, membre du conseil de surveillance d'Ardian, administratrice d'Atos, membre de la Commission consultative Epargnants de l'AMF
- **Aldo Sicurani** – Directeur général de NextWise, membre de la Commission consultative Epargnants de l'AMF